

FEDERATION COLOMBOPHILE de la REGION NORD PAS DE CALAIS
54, Boulevard Carnot – Rez de Chaussée – 59000 LILLE
Tél : 03.20.55.10.17 – Fax : 03.20.55.01.25 – E-mail : claudie@nordnet.fr

INSTRUCTIONS FEDERALES - SAISON 2020
AUXARRONDISSEMENTS et à LEURS DEPOTS de MISES en LOGES
TOUS LES CONCOURS doivent être organisés conformément au règlement des concours.

TOUS LES ARTICLES, même non repris dans les présentes instructions, devront être **IMPERATIVEMENT appliqués et respectés.**

CONCOURS FEDERAUX 2020

▶ **A RAYON NORD - PAS de CALAIS**

Classement général et classement par zone (voir détails page 5)

ARGENTON vieux – 1 an	DOUBLAGE FEMELLES	13 juin	11 juin
ST JUNIEN vieux –1 an	DOUBLAGE FEMELLES	27 juin	25 juin
SAVIGNEUX vieux – 1 an	DOUBLAGE FEMELLES	11 juillet	09 juillet
CHATEAUROUX vieux-1 an – jeunes	DOUBLAGE FEMELLES	25 juillet	23 juillet
GUERET « DERBY » vieux -1 an-jeunes	DOUBLAGE FEMELLES	08 août	06 août
ST JUNIEN vieux –1 an-jeunes	DOUBLAGE FEMELLES	22 août	20 août

▶ **LES PIGEONS doivent être joués dans leur catégorie.**

▶ **POUR LES « FEMELLES » - DOUBLAGE FACULTATIF.** Il faut impérativement recopier la feuille manuelle pour les amateurs qui jouent l'électronique, sous peine de non classement.

TOUTES LES FEMELLES doivent passer par le GENERAL « VIEUX », pour les « VIEILLES FEMELLES » ou dans le GENERAL « 1 AN » si ce sont des FEMELLES 2019.

▶ **MISE en LOGES FEDERALES** dans les sièges des associations désignées par les groupements et acceptées par la région. **Rappel important** : Les amateurs peuvent mettre en loges dans la société de leur choix si celle-ci se trouve dans l'arrondissement de l'amateur. (Pour les concours Fédéraux)

▶ **CONTROLE** Un contrôle des bagues matricules à la mise en loges est **OBLIGATOIRE**. Des contrôles à l'arrivée pourront être demandés par la Fédération, ainsi que des contrôles sur l'utilisation de produits interdits. **Les personnes refusant de se soumettre à un contrôle se verront exclues du concours.**

Ajout à l'article 1 du règlement des concours : Seuls les pigeons porteurs de bagues matricules avec le logo FCI depuis 2014 sont acceptés dans nos concours (décision prise lors du conseil d'administration national du 20 janvier 2017).

ATTENTION AUCUN concours ne peut être organisé (dans la même catégorie) le même jour, la veille ou le lendemain d'un concours fédéral dont la distance ne soit **inférieure à 150 km et supérieure à 200 km** – sauf pour les concours sur ARGENTON on accepte un concours de 220 km (au point extrême) CHATEAUROUX on accepte un concours de 200 km quant au concours sur GUERET on accepte un concours de 250 km pas plus (au point extrême).

UN RAPPEL IMPORTANT, les propriétaires de pigeons étrangers doivent présenter à la mise en loges les titres de propriété de ces pigeons. Le relevé des matricules de ceux-ci doit également être affiché au siège.

▶ **LA BAGUE ADRESSE EST OBLIGATOIRE**

▶ **LE BAGUAGE des PIGEONS** ne peut s'effectuer qu'en présence des membres du bureau de mise en loges, suivant règlement des concours -Art. 2

▶ **EN AUCUN CAS** un amateur ne doit inscrire **lui-même** sur sa feuille les numéros des bagues caoutchouc **ni mettre en loges ses propres pigeons** ceci est **STRICTEMENT INTERDIT, que ce soit à l'électronique ou au manuel !**

▶ **BAGUE CAOUTCHOUC – RAPPEL** De plus, les bagues ne peuvent être présentées en chapelet et doivent être séparées **AVANT LA MISE EN LOGES.**

► **MISE POUR FRAIS** Elle est fixée par la région et est destinée à couvrir **TOUS LES FRAIS** inhérents au concours. Elle ne peut être supérieure au prix indiqué sur les affiches.

► **RECOMMANDATIONS aux REGLEURS « CONCOURS FEDERAUX »** Afin de garantir la bonne mise en service des appareils et réduire au maximum les possibilités de fraude, nous vous demandons de **REGLER** et faire **LA MISE en ROUTE** des appareils « **CONSTATEUR OUVERT** » et de **REFERMER** celui-ci en prenant soin de poser le barillet à la case réglage, de sceller l'appareil et de faire un tour à blanc pour repositionner le constateur à la case n° 1, ceci **DEVANT LE PROPRIETAIRE** de l'appareil, et en faisant un contrôle de la marche du constateur.

LE REGLAGE des CONSTATEURS doit être effectué suivant les articles 7 et 8 du règlement des concours. Cette façon de faire a, pour autre avantage, de s'assurer que l'appareil marque bien et que la bande est bien accrochée. La mise en service est ainsi garantie et le poinçon de fermeture est avancé.

HEURE de DEPART et le jour (ex : L pour LUNDI) et de **RENTREE** de l'APPAREIL (ex : S pour SAMEDI) etc....

► **PLOMBS de CONSTATEUR :**

Le scellé pour constateur de préférence en aluminium et numéroté est **OBLIGATOIRE** pour les FEDERAUX (règlement des concours - art. 8). Les plombs doivent être serrés *avec une pince*.

En cas d'anomalie constatée, le régleur avisera obligatoirement **le responsable de la mise en loges** ainsi que **le Président de la commission sportive fédérale**.

► **LA CONSTATATION ELECTRONIQUE**

Principes d'utilisation (règlement des concours)

En début de saison l'amateur vient au centre de mise en loges pour l'assemblage des bagues grâce au P.C. qui renseignera le module mémoire de l'amateur.

Pour un concours, l'amateur viendra avec ses pigeons munis de bagues électroniques ainsi qu'avec son module mémoire.

Il établira une feuille d'engagement avec éventuellement des mises. Si l'amateur ne remplit pas de feuille d'engagement, l'ordre de présentation sera pris en compte comme ordre d'inscription.

Les opérations de mise en loges ne pourront se faire qu'en présence d'une personne habilitée (badge d'utilisation).

Les pigeons devront être présentés sur la trappe de mise en loges par une personne autre que le propriétaire du pigeon. Chaque numéro de bague matricule sera lu sur la bague et sa correspondance, à la fois sur la feuille d'engagement, et sur le terminal lors du passage du pigeon sur l'antenne.

Une nouvelle attribution pourrait être faite à ce niveau en cas de remplacement de bague chips.

Une liste des pigeons mis en loges par l'amateur sera imprimée et agrafée à la feuille d'engagement.

Le module mémoire sera remis à l'heure à chaque mise en loges.

La constatation du pigeon ne sera valable que si le module mémoire se trouve sur le calculateur. (Sauf matériel exceptionnellement agréé par la Fédération Colombophile Française).

Lors du dépouillement, après le contrôle de la marche de l'appareil par rapport à la montre mère, la liste des arrivées est imprimée.

Le listing sera ensuite agrafé à la feuille d'engagement

La libération des données ne peut se faire qu'après introduction d'un code secret de l'amateur.

En cas d'obligation de signalement d'une 2^e bague, l'amateur devra communiquer le numéro de cette bague par téléphone et rapporter ces bagues au centre de mises en loges.

RAPPEL : Il est strictement INTERDIT qu'un amateur mette en loges lui-même ses pigeons

► **PANIERES**

● Ils doivent être nettoyés, désinfectés **à chaque concours** et en très bon état.

● **Vérifier les fermetures de portes, les anneaux**

● Les fils de fer sont **INTERDITS**, ils provoquent des déchirures aux bâches.

● Le retour de ceux-ci sera effectué lors du concours suivant. **Si un arrondissement souhaite que les paniers lui soient restitués avant, il devra en régler la facture au transporteur. Si vous remarquez, au retour de ceux-ci, qu'il vous manque un panier, n'attendez pas la fin de saison mais signalez-le immédiatement à la Fédération. Il sera plus facile de le retrouver tout en sachant que ce panier, s'il n'est plus dans les camions, a forcément été rendu à une société qui n'en est pas propriétaire Donc doit le rendre**

RAPPEL IMPORTANT

● **mettre** un anneau au milieu de la porte ou légèrement sur la gauche pour l'ouverture plus rapide.

● **pour faciliter le retour des paniers, lors du concours suivant, ceux-ci doivent être clairement identifiables de l'extérieur et de l'intérieur du camion ; il doit être indiqué le numéro de l'arrondissement (sur les 2 côtés), ainsi que le nom de la société des deux côtés du panier. (ARRAS N° 1 - AVESNES N° 2 - BETHUNE N° 3 - BOULOGNE N° 4 - CALAIS N° 5 -**

CAMBRAI N° 6 - DOUAI N° 7 - DUNKERQUE N° 8 - HAZEBROUCK N° 9 - LILLE N° 10 - ST OMER N° 11 - ST POL/MONTREUIL N° 13 - VALENCIENNES N° 14)

Il est obligatoire de respecter cette règle pour éviter que certains paniers ne soient pas restitués ou que l'on ne sache à qui ils appartiennent.

IMPORTANT

- **LES PANIERS** doivent être de la **MEME HAUTEUR**, soit une hauteur de 31 cm.
- **LES PANIERS** à séparation sont **INTERDITS**.

NOMBRE de PIGEONS PAR PANIER (IMPERATIF)

CHATEAUROUX et ARGENTON (22 pigeons par panier) - Autres concours à rayon NORD/PAS de CALAIS (20 pigeons par panier). Respectez absolument ce nombre pour une équité totale.

TRES IMPORTANT

Chaque arrondissement est tenu de compléter les paniers au fur et à mesure de la ramasse et ce, pour chaque mise en loges. SEUL 1 panier de MALES et 1 panier de FEMELLES peut contenir moins que le nombre obligatoire (par arrondissement). Des contrôles seront effectués au regroupement. Il faut éviter qu'au regroupement on soit contraint de passer du temps inutile pour compléter les paniers.

- **VERIFIER** la possibilité d'accrocher les 2 abreuvoirs par panier
- **LE CARTON EST TRES RECOMMANDE, LA PAILLE** est autorisée toutefois il existe un problème de propreté, les lieux de lâchers doivent être laissés propres ; malheureusement ce n'est pas le cas, la paille doit être balayée. Certaines communes ont adressé un courrier à la F.C.F ; des lieux souillés ne recevront plus l'agrément de certaines villes.
- **LA SCIURE, les COPEAUX** sont à éviter (*problèmes de propreté sur le lieu de lâcher, et problèmes d'hygiène pour les abreuvoirs situés dans le bas du camion*)

La FEDERATION demande aux responsables des arrondissements **de veiller à ce que les paniers soient prêts à l'enlèvement (complétés) et étiquetés pour les heures de ramassage des camions.** Elle demande également aux responsables de mises en loges d'aider les chauffeurs au chargement des paniers. Cette aide permettra de gagner du temps et de mieux manipuler les paniers. (Les abreuvoirs seront placés sur les paniers au centre de rassemblement). Soyez compréhensifs envers les transporteurs si ceux-ci ont un peu de retard par rapport aux horaires prévus, il n'est pas toujours possible de bien les respecter.

Les paniers doivent être placés **SOUS LA RESPONSABILITE de DEUX MEMBRES désignés par le Président de l'association** jusqu'à leur chargement dans le camion (art. 2 - Règlement des concours - MISES EN LOGES)

▶ TRANSPORTS :

Seront assurés par les remorques équipées de la région Nord Pas de Calais tractées par les **TRANSPORTS CATTEAU Gil DAILLY Philippe - HANQUEZ** Francis et tracteur de la région ainsi que par le camion remorque de la région et le camion remorque **du groupement de Béthune.**

▶ **FEUILLE D'ENGAGEMENT** - L'imprimé à 4 feuillets sera cédé à **0,17 €** aux arrondissements. Il est accordé que la société pourra réclamer jusqu'à 0,20 € (pas au-delà). Décision du conseil d'administration du 6/02/2009, une seule couleur à partir de 2009 – comme l'imprimé doit être bien complété, sur la feuille d'engagement, il existe un cadre où doit être portée la catégorie des engagés.

Le 4^e volet doit être obligatoirement remis au chauffeur ou au convoyeur du camion

BIEN DETAILLER sur la feuille d'engagement **LE JEU – LE TRANSPORT – LES FRAIS DIVERS**

FEUILLE d'ENGAGEMENT : Il est IMPERATIF que celle-ci soit complétée et lisible, ne pas oublier de **PRECISER la **CATEGORIE** dans le **CADRE** prévu**

TRES IMPORTANT :

Les responsables devront veiller à ce que les feuilles d'engagement soient **correctement et lisiblement remplies**.

A PORTER OBLIGATOIREMENT sur VOS FEUILLES

1°) **NOM de l'AMATEUR et ADRESSE PERSONNELLE** (complète en caractères d'imprimerie)

2°) **CATEGORIE des engagés**

3°) **DISTANCE et relevés GPS** « latitude et longitude » (ou repères GPS) doivent **OBLIGATOIREMENT apparaître sur la feuille d'engagement**. Dans le cas d'un concours qui n'est pas terminé le premier jour, ces paramètres interviennent dans le calcul du temps mort personnalisé.

4°) **NUMERO de l'ARRONDISSEMENT**

5°) **CACHET de la MISE en LOGES**

6°) **LE NUMERO des PLOMBS** en ALUMINIUM doit être porté sur les FEUILLES et VERIFIE AU DEPOUILLEMENT (art. 11 § 4). Il est IMPERATIF de conserver les bandes, les plombs et les bagues de concours ainsi que les souches pour chaque amateur.

**TOUTE SURCHARGE EST RIGOREUSEMENT INTERDITE
DANS LES COLONNES RESERVEES AUX CONSTATATIONS.**

Pour éviter les ratures, UTILISER les parties réservées au classificateur et faire approuver la modification, par la signature du responsable de la mise en loges.

**CLASSEMENT GENERAL NORD/PAS de CALAIS (honorifique)
CLASSEMENT PAR ZONES SUR LE MEME RESULTAT
(avec jeu d'argent)**

ZONE 1 - EST

**CAMBRAI
AVESNES
VALENCIENNES
DOUAI**

ZONE 2 - CENTRE

**ARRAS
BETHUNE
HAZEBROUCK
LILLE**

ZONE 3 OUEST

**ST POL/TERNOISE
BOULOGNE/mer
CALAIS
ST OMER
DUNKERQUE**

Le principe est simple et sans frais supplémentaires

- 1. Le lâcher est unique, sinon le concours n'est pas fédéral.**
- 2. Le classement général et le classement de la zone seront sur le même résultat.**
- 3. Il n'y a pas de « jeu d'argent » au général, l'amateur est libre de miser dans sa zone ou de ne pas miser du tout.**
- 4. Aucun changement pour le groupement.**

Très important :

Les championnats Nord / Pas de Calais seront calculés en tenant compte des prix réalisés dans la zone géographique. Ce changement atténuera les inégalités dues aux lieux de lâchers ou à la direction du vent qui fausse souvent les résultats. (L'amateur n'a rien à faire)

Les AS PIGEONS seront calculés à partir des résultats de zone

**SERIES GRATUITES 3/5 en Vieux, 1 An, Jeunes
2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € par zone et par catégorie
SANS CUMUL SUR LA SAISON
Priorité à la catégorie « VIEUX »**

**ARGENTON vieux – 1 an – femelles (Classement Nord/Pas de Calais)
13 juin / mise en loges 11 juin**

**Séries gratuites 3/5 SANS CUMUL sur la saison
1.00 €/pigeon + 0.10 €/pigeon (facultatif) pour la société (maximum pour frais internes)**

Dotation : 1 Objet d'Art offert par la fédération Nord/Pas de Calais au 1^{er} de chaque catégorie

Séries gratuites : par zone et par catégories Vieux et 1 An - 2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € (2 par catégorie)

Au 1^{er} de chaque arrondissement : 1 bon d'achat à dépenser sur les stands le jour du Congrès Régional

**ST JUNIEN vieux – 1 an – doublage femelles
27 juin / mise en loges 25 juin**

**Séries gratuites 3/5 SANS CUMUL sur la saison
Concours Spécial « APF France Handicap »**

**1.30 €/pigeon + 0.10 €/pigeon (facultatif) pour la société (maximum pour frais internes)
+ 0.05 €/ pigeon pour « APF France Handicap »**

Dotation : 1 Objet d'Art offert par la fédération Nord/Pas de Calais au 1^{er} de chaque catégorie

Séries gratuites : par zone et par catégories Vieux et 1 An - 2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € (2 par catégorie)

**SAVIGNEUX vieux – 1 an - doublage femelles
11 juillet / mise en loges 09 juillet**

Séries gratuites 3/5 SANS CUMUL sur la saison

1.40 €/pigeon + 0.10 €/pigeon (facultatif) pour la société (maximum et facultatif, frais internes)

Dotation : 1 Objet d'Art offert par la fédération Nord/Pas de Calais au 1^{er} de chaque catégorie

Séries gratuites : par zone et par catégories Vieux et 1 An - 2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € (2 par catégorie)

**CHATEAUROUX vieux - 1 an- jeunes – doublage femelles
25 juillet / mise en loges 23 juillet**

Séries gratuites 3/5 SANS CUMUL sur la saison

0.80 €/pigeon + 0.10 €/pigeon (facultatif) pour la société (maximum pour frais internes)

Dotation : 1 Objet d'Art offert par la fédération Nord/Pas de Calais au 1^{er} de chaque catégorie

Séries gratuites : Par zone et par catégorie Vieux – 1 An – jeunes – 2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € (2 par catégorie)

Au 1^{er} de chaque arrondissement en catégorie Jeunes : 1 bon d'achat à dépenser sur les stands le jour du Congrès Régional

GUERET « DERBY » jeunes – vieux – 1 an – Doublage femelles
08 août / mise en loges 06 août
Séries gratuites 3/5 SANS CUMUL sur la saison

1.00 €/pigeon + 0.10 €/pigeon (facultatif) pour la société (maximum pour frais internes)

Dotation : 1 Objet d'Art offert par la fédération Nord/Pas de Calais au 1^{er} de chaque catégorie

Séries gratuites : par zone et par catégorie Vieux – 1 an- jeunes - 2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € (2 par catégorie)

A la 1^{ère} série de 3/5 des 5 premiers inscrits jeunes dans chaque arrondissement : 1 VTT soit 13 VTT à distribuer offerts par la fédération Nord/Pas de Calais

Les séries gratuites et les VTT sont également sans cumul. Sur ce concours, priorité aux VTT

ST JUNIEN jeunes - vieux – 1 an – doublage femelles
22 août / mise en loges 20 août
Séries gratuites 3/5 SANS CUMUL sur la saison

1.30 €/pigeon + 0.10 €/pigeon (facultatif) pour la société (maximum pour frais internes)

Dotation : 1 Objet d'Art offert par la fédération Nord/Pas de Calais au 1^{er} de chaque catégorie

Séries gratuites : par zone et par catégories Vieux - 1 An - jeunes- **2 cartes cadeaux d'une valeur de 80 € (2 par catégorie)**

LES CHAMPIONNATS SUR LES CONCOURS FEDERAUX

CHAMPIONNATS FEDERAUX sur base des prix réalisés dans la ZONE (exclusivement)

1°) VIEUX aux 3 premiers inscrits sur 6 concours et 18 prix possibles. (10 amateurs récompensés)

2°) 1 AN aux 3 premiers inscrits sur 6 concours, 18 prix possibles (10 amateurs récompensés)

3°) JEUNES aux 5 premiers inscrits sur 3 concours soit 15 prix possibles (10 amateurs récompensés)

4°) CHAMPIONNAT TOUTES CATEGORIES (addition des 3 classements précédents 1° – 2° et 3°) aux 3 premiers en vieux et 1 an et 5 premiers en jeunes (10 amateurs récompensés)

5°) CHAMPIONNAT AU PLUS GRAND NOMBRE DE PRIX TOUTES CATEGORIES (doublage femelles exclu) - (10 amateurs récompensés)

6°) CHAMPIONNAT DOUBLAGE FEMELLES

Aux 3 premiers inscrits **SUR TOUS LES CONCOURS**, soit 6 concours – 18 prix possibles (5 amateurs récompensés) Attention, ce championnat ne compte pas dans le cumul.

**AS PIGEONS (BAGUE EN OR, ARGENT ET BRONZE)
CLASSEMENT SUR LES RESULTATS DES ZONES**

■ AS pigeons catégorie vieux sur les 6 concours du programme **Argenton (13.06), St Junien (27/06), Savigneux (11.07), Châteauroux (25.07), Guéret (08/08), St Junien (22/08)**

■ AS pigeons catégorie 1 an sur les 6 concours du programme **Argenton (13.06), St Junien (27/06), Savigneux (11.07), Châteauroux (25.07), Guéret (08/08), St Junien (22/08)**

■ AS pigeon jeunes sur Châteauroux **(25/07), Guéret « Derby » jeunes (08/08), St Junien (22/08)** (soit 3 concours)

CHAMPIONNAT sur CONCOURS « VITESSE »

- ◆ vieux sur 8 concours aux 3 premiers inscrits du **16/05 au 13/09** de 50 à 300 km au choix de l'amateur
- ◆ 1 an sur 6 concours aux 3 premiers inscrits du **16/05 au 13/09** de 50 à 300 km au choix de l'amateur
- ◆ jeunes sur 6 concours aux 3 premiers inscrits du **13/06 au 13/09** de 50 à 300 km au choix de l'amateur

CHAMPIONNAT sur CONCOURS « ½ FOND »

- ◆ vieux sur 5 concours aux 3 premiers inscrits du **06/06 au 28/08** de 250 à 500 km au choix de l'amateur
- ◆ 1 an sur 5 concours aux 3 premiers inscrits du **06/06 au 28/08** de 250 à 500 km au choix de l'amateur
- ◆ jeunes sur 3 concours aux 5 premiers inscrits du **11/07 au 28/08** au-dessus de 250 Km au choix de l'amateur

Etant donné les modifications des distances pour les concours de vitesse (50 km de plus), un résultat ne peut servir que dans une seule catégorie.

Il sera impossible d'utiliser un résultat de 280 km pour le ½ fond si ce dernier est utilisé pour constituer le championnat de vitesse de l'amateur et vice-versa.

CHAMPIONNAT FEMININ

Toutes catégories aux 5 premiers inscrits sur 4 concours au choix de l'amatrice quelle que soit la distance (+ de 100 pigeons).

CHAMPIONNAT DES DEBUTANTS

Ce championnat est réservé aux colombophiles de moins de 3 ans de première licence maximum aux 5 premiers inscrits sur 3 concours au choix de l'amateur soit en pigeonneaux – soit en pigeons d'1 an – soit en pigeons vieux 1 seule catégorie autorisée pour les résultats. Concours général et quelle que soit la distance) minimum 10 amateurs par concours.

Dotation : 1 trophée à chaque débutant

IMPORTANT

*Pour faire valoir les réussites de vos amateurs, nous vous remercions de bien vouloir, par le biais de vos Présidents de section sportive de groupements, demander à votre classificateur (de concours de vitesse – ½ fond et fond) d'adresser les résultats à la région colombophile Nord Pas de Calais 54 Bd Carnot – Rez de Chaussée - 59000 Lille et ce, **IMPERATIVEMENT**, pour le 27 septembre 2020 dernier délai, cachet de la poste faisant foi ; ou pour le 29 septembre par mail, un accusé réception sera envoyé par la fédération.*

Les résultats doivent obligatoirement être joints et les places surlignées.

REGLES GENERALES

- ◆ prix par 4
- ◆ minimum 100 participants (pigeons)
- ◆ au plus de prix et minimum de points
- ◆ formule $\frac{\text{place} \times 1000}{\text{nombre pigeons}}$

Pour les concours à rayon Nord/Pas de Calais, classement général et par zone sur le même résultat
Le classificateur fédéral est :

FRANCOLOMB (M. Boitel)
34 Rue de Lillers – Busnettes – 62920 GONNEHEM

IMPORTANT :

Ci-après, le courrier de notre classificateur fédéral, Gaël BOITEL, courrier à prendre en compte. A appliquer le protocole, nous comptons sur vous.



34 rue de LILLERS – BUSNETTES - 62920 GONNEHEM
FRANCE
Tél / Fax : 0033 (0)3.21.66.09.48
E mail francolomb62@gmail.com
Web : www.francolomb.com

Aux responsables des mises en loges des concours fédéraux 2020

Objet : Protocole Mesures de protection Covid-19

Madame, Monsieur,

Dans la cadre des mesures de protection contre le covid-19, nous avons mis en place le protocole suivant pour la gestion des feuilles de dépouillement :

- Pour les mises en loge et groupements amenant leurs feuilles :
 - Comme par le passé, dépôt des feuilles dans le bac plastique à cet effet
 - Le bac avec les feuilles sera ensuite isolé 24h.
- Pour les mises en loge et groupements envoyant par courrier postal.
 - Lors de la réception, les enveloppes seront déposées dans un bac avec le jour de réception indiqué dessus
 - Ce bac sera isolé 24h

Pour l'ensemble des feuilles de dépouillement, après ces 24 h d'isolement, Les enveloppes / pochettes seront ouvertes et les feuilles saisies en informatique mise en loge par mise en loge.

Après toutes saisies en informatique d'une mise en loge (lavage des mains / nettoyage ordinateur et bureau)

Pour faciliter la gestion, il est mis en place **un système de balance**.

Les mises en loges conservent l'argent (plus de virement à faire ni d'envoi de chèques avec les feuilles)
Un récapitulatif des frais et une balance avec les feuilles de paiement seront envoyés par mail avec une facture ou un avoir après le délai de réclamation

Si c'est une facture, les mises en loge enverront leur paiement par virement ou chèque (**ATTENTION nouveau RIB de FRANCOLOMB) Voir pièce jointe (RIB)**)

Si c'est un **AVOIR**, M. BOITEL effectuera un virement auprès de la mise en loges.

→ Les feuilles de jeu qui sont à adresser à FRANCOLOMB (M. Boitel) doivent être classées **PAR CATEGORIE** et non mélangées.

→ La récap. nominative du jeu doit être **OBLIGATOIREMENT postée ou envoyé par mail le vendredi ou le samedi AVANT LA RENTREE des PIGEONS**

→ Les feuilles de dépouillement doivent être postées au plus tard le lundi qui suit le concours.

◆ **CONSTATATION ELECTRONIQUE**

Les feuilles « constatation électronique » doivent être agrafées à la feuille de jeu

- a) Devant à droite pour les feuilles à grand format (A3)
- b) Derrière pour les feuilles à format (A4)

Le jour d'un concours Fédéral, ne peuvent être transportés dans nos remorques fédérales **que des pigeons participant aux concours Fédéraux**.

SIGNALEMENT des PIGEONS : Pour permettre la bonne organisation et l'estimation de la fin du concours, les amateurs doivent signaler, **au plus vite**, leur premier pigeon puis faire un point toutes les heures.

En cas d'absence de l'amateur, et ce de manière tout à fait exceptionnelle, celui-ci doit avertir le responsable du dépôt qu'il ne sera pas en mesure de remplir cette obligation.

POUR TOUS LES CONCOURS A RAYON NORD - PAS de CALAIS, le classement se fera par ordinateur **au centième de seconde**.

VACCINATION OBLIGATOIRE

FOURNIR les attestations réglementaires lors de la première mise en loges. Voir le site de la fédération Nord/Pas de Calais.

ATTENTION aux contrevenants, des contrôles doivent être effectués par le Président de la société et pourraient être effectués, également, par les contrôleurs assermentés.

CONTROLE du DOPAGE

Des **CONTROLES** seront effectués en **2020**, les amateurs qui seront concernés devront se prêter de bon gré à ceux-ci.

FEUILLES de DEPOUILLEMENT

Toutes les feuilles doivent être envoyées le plus rapidement après le dépouillement chez le classificateur, **même celles des amateurs n'ayant pas constaté des pigeons**.

CLASSIFICATEUR FEDERAL

FRANCOLOMB (M. Boitel)

34 Rue de Lillers – Busnettes – 62920 GONNEHEM Tél / Fax : 0033 (0)3.21.66.09.48

► **A RAYON NORD - PAS de CALAIS :**

Classement général et par zone sur le même résultat

0,10 € du pigeon soit 0,08 € de classement + 0,02 € pour la société

0,15 € du résultat concours général

Doublages femelles :

0,05 € du pigeon soit 0,04 € de classement + 0,01 € pour la société

0,15 € du résultat

LES MISES EN LOGES retiennent

► pour leur Société

➤ Frais de mises en loges	0,10 € par pigeon <u>(facultatif)</u>
➤ Frais de classement (général)	0,02 € par pigeon
➤ Frais de classement (pour le doublage)	0,01 € par pigeon
➤ Jeu	4 %

LES MISES EN LOGES règlent

► A l'arrondissement

- Frais de transport (voir prix dans chaque concours)

Pour faciliter la gestion, il est mis en place un système de balance. Les mises en loges conservent le JEU, les frais de CLASSEMENT et RESULTAT (plus de virement à faire, ni d'envoi de chèques avec les feuilles).

➤ Frais de classement (concours général + zones)	0.08 €/pigeon
➤ Frais de résultat (concours général) (feuille personnalisée)	0.15 €/pigeon
➤ Frais de classement (doublage + zone femelles)	0.04 €/pigeon
➤ Frais de résultat doublage femelles (feuille personnalisée)	0.15 €/pigeon

Un RECAPITULATIF des frais et une balance avec les feuilles de paiement seront envoyés par le classificateur fédéral, par mail avec une facture ou un avoir après le délai de réclamation.

Suite à la décision prise par le C.A (16/03/2018), 1 RESULTAT GENERAL sera adressé aux société de mises en loges.

L'ARRONDISSEMENT règle LES FRAIS de TRANSPORT

- A la FEDERATION COLOMBOPHILE NORD PAS DE CALAIS
REZ DE CHAUSSEE – 54 BOULEVARD CARNOT - 59000 LILLE
➤ Frais de transport

NOUVELLE REGLE pour les responsables GROUPEMENTS

Il est **IMPERATIF** que le groupement établisse sa récap générale avant l'arrivée des

pigeons et l'adresse **obligatoirement**, à M. BOITEL Gaël (FRANCOLOMB) dès le samedi matin
☎ /FAX 03.21.66.09.48 –Mail : **francolomb62@gmail.com**

Le **GROUPEMENT** doit donc régler à la fédération régionale, frais de transport de TOUTES SES MISES EN LOGES. (Soit 1 seul chèque). **Voir feuille jointe à compléter obligatoirement.**

Les mises en loges sont priées d'envoyer une récapitulation générale du jeu à l'arrondissement ainsi qu'une récapitulation nominative ou se servir du logiciel de gestion des mises en loges de Roger MYNY.

REGLE PARTICULIERE

FRANCOLOMB règle directement les prix aux centres de mise en loges, IMPORTANT n'oubliez pas d'adresser à notre classification votre RIB – FRANCOLOMB 34, rue de Lillers BUSNETTES 62920 GONNEHEM.

ATTENTION

Les réclamations **par téléphone** ne seront pas prises en compte ; l'amateur devra **OBLIGATOIREMENT** adresser la fiche de réclamation ci-après par mail ou par courrier, voir page 11 - fiche de réclamation (1 exemplaire dûment complété à FRANCOLOMB, et une copie pour information à la fédération régionale).

**BONNE SAISON
A TOUS !**



FEDERATION COLOMBOPHILE NORD PAS DE CALAIS

CONCOURS FEDERAUX

FICHE DE RECLAMATION

(Aucune réclamation ne sera prise par téléphone)

1 FICHE à RENVoyer à FRANCOLOMB avec 1 COPIE à la FEDERATION REGIONALE

GROUPEMENT DE :

Date de la réclamation

MISE en LOGES DE :

Date réception de la réclamation :

Nom de l'amateur

Concours du : / /

Sur :

Vieux 1 an Femelles Jeunes

MOTIF DE LA RECLAMATION :

Inscription sur feuille de jeux	Inscription sur résultat
Inscrit n° <input style="width: 100%;" type="text"/>	Inscrit n° <input style="width: 100%;" type="text"/>
Matricule n° <input style="width: 100%;" type="text"/>	Matricule n° <input style="width: 100%;" type="text"/>
Année <input style="width: 100%;" type="text"/>	Année <input style="width: 100%;" type="text"/>
N° bague caoutchouc <input style="width: 100%;" type="text"/>	N° bague caoutchouc <input style="width: 100%;" type="text"/>
Heure de constatation <input style="width: 100%;" type="text"/>	Heure de constatation <input style="width: 100%;" type="text"/>
Avance <input style="width: 100%;" type="text"/>	Avance <input style="width: 100%;" type="text"/>
Retard <input style="width: 100%;" type="text"/>	Retard <input style="width: 100%;" type="text"/>

SIGNATURE DE L'AMATEUR

SIGNATURE DU PRESIDENT

Arndt de :.....

CONCOURS du sur

.....

Catégories : **VIEUX**

TRANSPORTS	NOMBRE DE PIGEONS	PRIX / PV	TOTAL

A PAYER

Catégories : **1 AN**

TRANSPORTS	NOMBRE DE PIGEONS	PRIX / PV	TOTAL

A PAYER

Catégories : **JEUNES**

TRANSPORTS	NOMBRE DE PIGEONS	PRIX / PV	TOTAL

A PAYER

TOTAL GENERAL :

.....€



RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc ...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc ...).

RIB - Identifiant national de compte
National Bank Account Number

Domiciliation
Domiciliation

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	LILLE CENTRE FINANCIER
20041	01005	2493537L026	54	3 RUE PAUL DUEZ 59900 LILLE CEDEX 9

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international de l'établissement
Bank Identifier Code

FR90 | 2004 | 1010 | 0524 | 9353 | 7L02 | 654 | PSSTFRPPLIL

Titulaire du Compte - Account Owner

FRANCOLOMB
943 RUE DE BETHUNE
62232
HINGES

Cadre réservé au destinataire du relevé

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
au capital de 4 046 407 595 Euros.

Siège social et adresse postale : 115, rue de Sévres - 75 275 Paris Cedex 06
RCS PARIS 421 100 645 - Code APE 6419Z

[Imprimer le RIB](#)

Fermer